



**Ref:** Statuts de la F.J.P.W.B. (article 17)

## **PROCURATION**

....., le / /20.....

Le cercle....., membre effectif de l'A.S.B.L. FEDERATION DES JEUX DE PAUME WALLONIE -BRUXELLES (F.J.P.W.B.) donne procuration au cercle....., membre effectif de cette même A.S.B.L. FEDERATION DES JEUX DE PAUME WALLONIE -BRUXELLES (F.J.P.W.B.) pour le représenter valablement lors de l'Assemblée Générale de la FEDERATION DES JEUX DE PAUME WALLONIE -BRUXELLES (F.J.P.W.B.) qui se tiendra le .....

Cette procuration vaut également pour tous les votes qui pourraient survenir lors de cette Assemblée Générale.

Au nom du comité du cercle mandant,

le secrétaire ou le président agissant comme représentant (article 7 des statuts).  
(signature)